

**Semaine du 16 au 22 octobre 2023**

## **ELEVAGE – RSA : des préoccupations légitimes pour la filière animale réunionnaise**

Réunis mardi 10 octobre à Saint-Denis, tous les acteurs de la filière animale réunionnaise ont exprimé leur mécontentement et inquiétude quant au dossier majeur du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA), le dispositif européen visant à compenser l'éloignement et le coût du fret subi par les céréales destinées à l'alimentation animale dans les régions ultrapériphériques. L'enveloppe dédiée à cette aide ayant atteint son plafond, dans un contexte d'augmentation continue de la production locale, les éleveurs attendent de l'Etat une revalorisation permettant d'encourager cette dynamique de croissance. Or, le même jour, le préfet, représentant de l'Etat, invitait les acteurs de la diversification du Département à signer le Plan de souveraineté alimentaire ; un plan ne prévoyant pas de soutien supplémentaire pour la filière. Eric Lebon, Président de l'URCOOPA, a déclaré que cette situation constituait "*une trahison de l'État*".

Alors que le soutien est plafonné depuis 2013 à 26,4 millions d'euros pour tous les DROM et à un volume de 190 000 tonnes produites, la production atteint aujourd'hui près de 250 000 tonnes, et les filières d'élevage ultramarines comptent bien continuer à se développer. Depuis dix ans, ce sont les professionnels qui assument les surcoûts. Il s'agit là d'un enjeu majeur de compétitivité, le prix de l'aliment pesant pour environ 60% des coûts de production. En 2022, cinq millions d'euros ont été pris en charge par toute la chaîne de valeur de la filière viande, sans répercussion sur les consommateurs jusqu'ici.

Faute d'intervention de l'État, la filière prévoit donc de se mobiliser et prévient que le statu quo ne sera pas tenable. Elle se voit contrainte de répercuter les frais supplémentaires engagés sur les aliments sur le prix de la viande, ce qui représenterait une hausse en moyenne de 0,21 euro/kilos. L'Etat a pourtant promis à l'élevage réunionnais une enveloppe supplémentaire, pour finalement renvoyer les agriculteurs vers les collectivités locales « *dont ce n'est pas le rôle : la souveraineté alimentaire, c'est bien l'État* », a rappelé Eric Lebon.

Si les acteurs de la viande réunionnaise ont organisé cette conférence de presse en marge de la signature prévu du Plan de souveraineté alimentaire, c'est face à l'urgence de la situation : l'État a jusqu'à la fin du mois pour notifier un régime d'aide à la Commission européenne.

**Conseil économique, social et environnemental (CESE) – “Dix préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer”**

Trois mois après la tenue du Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM), le CESE a présenté des [nouvelles propositions](#) pour lutter contre la vie chère et renforcer le pouvoir d'achat dans les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM).

Dans son rapport, le Conseil identifie la pauvreté et la faiblesse des revenus, l'ouverture à la concurrence et le développement de la production et de la fiscalité locale comme les principaux enjeux visant à réduire le coût de la vie dans les Outre-mer et de renforcer le pouvoir d'achat.

En effet, il relève que *"les prix sont de plus en plus élevés et les écarts avec l'Hexagone se sont accentués en 2022 par rapport à 2015 et 2010. Les prix sont 10 à 15% plus élevés dans les DROM, et 30 à 40 % plus élevés en Polynésie et Nouvelle-Calédonie. Les écarts sont encore plus importants sur les produits alimentaires (environ 30 % plus chers dans les DROM)."* Afin de renforcer le pouvoir d'achat des ultramarins et de lutter contre un contexte inflationniste, le CESE propose des mesures immédiates à l'instar de la mise à disposition par les centres communaux d'action sociale de chèques dédiés à l'aide alimentaire, à l'énergie, au transport, à l'eau et au logement pour les foyers les plus modestes afin de maintenir l'accès aux services essentiels et de prévenir le surendettement.

De surcroît, l'instance propose des mesures de plus long terme telles que la réforme de l'octroi de mer en élargissant son assiette à l'ensemble des biens et services, tout en simplifiant les taux et en maintenant un différentiel de taux entre les produits locaux et importés. Néanmoins, *"une liste de produits de première nécessité devra être exonérée"*, précise le rapport.

Dans la perspective d'une réforme de l'octroi de mer envisagée par le Gouvernement, le CESE souhaite être officiellement saisi par la Première ministre et propose notamment la tenue *"d'Etats généraux du coût de la vie et du pouvoir d'achat"* dans chacun des territoires afin d'associer les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) et les citoyens.

D'autres pistes sont également proposées comme le renforcement des moyens de contrôle de la concurrence, notamment dans les secteurs de la distribution, du fret et du transport aérien et des communications, la réalisation d'une enquête spéciale des prix par l'Insee tous les trois ans et en continu sur les données de caisse et le développement de filières alimentaires locales, structurées et *"capables de fournir le marché en produits frais, fruits et légumes, produits laitiers et viande"*.

Enfin, ce rapport propose de mettre en place à titre expérimental un dispositif de dérogation aux normes françaises et européennes, tel que cela a été annoncé lors du Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM) du 18 juillet 2023. L'objectif est de permettre aux territoires d'importer certains produits depuis leur *"zone régionale"* afin de limiter les chaînes d'approvisionnement trop longues et le nombre d'intermédiaires. Néanmoins, un flou subsiste concernant ce dispositif dérogatoire : une dérogation aux normes françaises et européennes n'aurait-elle pas, sur le long terme, un effet contraire à celui escompté par le CESE avec la mise en concurrence plus rude des productions locales face à celles issues de pays tiers ? Toute réforme de l'Octroi de mer ne devrait-elle pas tendre à un équilibre de gains entre consommateurs et producteurs locaux ?

À noter que l'instance est consultative : si les recommandations du CESE s'adressent aux décideurs – le Gouvernement, le Parlement, mais aussi les collectivités locales – rien ne garantit qu'elles seront suivies d'actions concrètes.

Les groupements de planteurs de bananes de Martinique (BANAMART) et de Guadeloupe (LPG) ont uni leurs forces pour faire entendre leur voix face à une situation financière qu'ils jugent "catastrophique".

Les producteurs de bananes des Antilles françaises ont effectué, fin septembre, mission auprès des autorités de l'Etat, de l'Élysée aux ministères compétents, sans oublier l'Assemblée nationale.

Les producteurs ultramarins réclament un soutien conjoncturel pour compenser les pertes liées à la prolifération de la cercosporiose noire jusqu'à ce qu'une nouvelle variété de bananes, plus résistante à cette maladie coûteuse, soit développée grâce aux Nouvelles Techniques Génomiques (NGT).

La filière de la banane a estimé que la production a chuté de 46% au cours de 15 dernières années. Pour ses représentants, dans un an, le nombre de producteurs de banane baissera de 22%. Cette réduction drastique des chiffres est liée non seulement aux effets dévastateurs de la cercosporiose noire, mais aussi à la crise phytosanitaire à laquelle sont confrontés les producteurs ultramarins.

En effet, bien que les producteurs de banane des régions ultrapériphériques aient déjà réduit leur utilisation de pesticides de 85%, ils sont confrontés à des coûts supplémentaires très élevés liés à la lutte contre les maladies tropicales et l'enherbement difficilement maîtrisables qui ne sont pas compensés par l'État français.

Aujourd'hui, on estime que la filière perd 150 euros par tonne de bananes récoltée.

Depuis 2007, les producteurs de bananes guadeloupéens et martiniquais bénéficient d'une aide européenne de 129 millions d'euros par an dans le cadre du POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité). Cependant, la filière souligne que cette enveloppe financière, qui n'a pas été augmentée depuis 2007, est tout à fait insuffisante pour pallier la catastrophe phytosanitaire qui ravage les régions ultrapériphériques françaises.

Par ailleurs, les producteurs de la banane se demandent pourquoi ils sont exclus des 10 millions d'euros d'aide complémentaire annoncés par la Première ministre pour soutenir les acteurs agricoles d'Outre-mer face aux effets de l'inflation. Le tout cumulé à l'absence de soutien suite aux impacts dévastateurs de la tempête Brêt, qui a anéanti 20% des surfaces exploitées.

Dans un esprit constructif, les représentants de la filière Banane s'engagent à continuer à travailler avec les autorités pour démontrer, par les faits, la réalité vécue par les planteurs.

## **GLYPHOSATE – Retour sur le vote du comité SCoPAFF au sujet du glyphosate**

En septembre dernier, la Commission européenne a proposé de renouveler l'autorisation du glyphosate pour 10 ans. Cette proposition fait suite à une étude de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui conclue que l'herbicide n'a pas d'effets nocifs sur la santé. Cependant, l'étude de l'EFSA a mis en évidence le manque de données dans certains domaines tels que le risque que le glyphosate peut représenter pour les mammifères.

Vendredi, 13 octobre, les États membres ont voté (à huis clos) sur la proposition de la Commission au comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (SCoPAFF, en anglais). La majorité qualifiée, c'est-à-dire un vote positif de 55 % des États membres de l'UE représentant au moins 65 % de la population européenne, n'a pas été atteinte. De manière inattendue, l'Allemagne s'est abstenue lors du vote. Certains s'attendaient à ce que le pays rejoigne la majorité pourtant opposée au glyphosate. Pour sa part, la France s'est également abstenue. Bien que

la France fasse confiance à l'EFSA, elle souhaite limiter l'utilisation de l'herbicide aux cas pour lesquels il n'existe pas d'alternative viable. Paris souhaite donc prolonger le renouvellement du glyphosate pour 7 ans, au lieu des 10 ans envisagés par la Commission.

Désormais, la proposition de la Commission devra être votée par un comité d'appel au cours de la première moitié du mois de novembre. Une majorité qualifiée sera, une fois de plus, nécessaire. Toutefois, si aucune majorité qualifiée n'est atteinte au sein du comité d'appel, que ce soit pour ou contre le renouvellement de l'autorisation du glyphosate, la Commission aura le pouvoir de décider elle-même d'approuver ou non sa proposition initiale. En bref, la proposition de la Commission ne peut plus être stoppée à moins qu'une majorité qualifiée ne s'y oppose.

Si le processus n'est pas achevé avant le 15 décembre, date d'expiration de l'accord actuel, l'exécutif européen prorogera automatiquement et temporairement l'accord en vigueur.

**AGENDA DE LA SEMAINE**  
**Semaine du 16 au 20 octobre 2023**

*Mercredi 18 octobre*

Conseil de l'Union européenne :

- [Réunion](#) du groupe de travail environnement : présentation par la Commission d'un projet de déclaration de la coalition pour un traité ambitieux sur la pollution plastique (9h30, Bruxelles).

Assemblée nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire : Table ronde, ouverte à la presse, sur le machinisme(14h)

Sénat :

- Commission des affaires économiques : Filière bio – Audition plénière de M. Philippe Camburet, président de la Fédération nationale d'Agriculture biologique (FNAB), et Mme Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio (9h)

*Jeudi 19 octobre*

Conseil de l'Union Européenne :

- Groupe de travail énergie (10 h, Bruxelles, [agenda](#)) :
  - Débrief du trilogue sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD, en anglais).
  - Préparation des trilogues sur le paquet gaz et le règlement méthane.

Assemblée nationale :

- Commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire : Audition, ouverte à la presse, M. Yves Picquet, président de Phyteis, M. Philippe Michel, directeur des affaires réglementaires et juridiques, et M. Julien Durand-Réville, responsable santé et agronomie digitale.- table ronde, ouverte à la presse, avec les groupes de développement agricole (9h)